

*Uccle La commune revoit sa politique de l'eau A l'initiative de l'échevin de l'Environnement Marc Cools (MR), un règlement communal pour la gestion des eaux vise à protéger la commune contre les inondations grâce à la réutilisation de l'eau pluviale et de leur stockage temporaire avant leur rejet. Ce règlement ...*

Uccle

La commune revoit sa politique de l'eau

A l'initiative de l'échevin de l'Environnement Marc Cools (MR), un règlement communal pour la gestion des eaux vise à protéger la commune contre les inondations grâce à la réutilisation de l'eau pluviale et de leur stockage temporaire avant leur rejet. Ce règlement met également en avant l'infiltration des eaux pluviales et l'alimentation des nappes phréatiques, par une meilleure gestion du paysage et de l'espace public. Pour y voir plus clair dans cette nouvelle réglementation, deux guides pratiques ont été élaborés à l'usage des citoyens. A. H.

Copyright © 2016 IPM. Tous droits réservés